

pouvait pas dire sur la recommandation de qui une nomination avait été faite. Mais il n'y a absolument rien dans les dossiers qui indique pourquoi certaines révocations ont eu lieu, telle que celle dont je viens de parler. La deuxième a été celle de Ch. E. Kerr, sous-percepteur des douanes à Wallace (N.-E.). Il est entré au service des douanes le 2 décembre 1884. Le 26 octobre 1897 il a été révoqué pour ingérence active dans la politique à la suite d'accusations portées par M. J. H. Logan, député. Il n'y a pas eu de dépenses à payer, car il n'y a pas eu d'enquête. Le troisième cas est celui de Robert B. Murray, sous-percepteur des douanes à Springhill (N.-E.). Il est entré au service des douanes le 1er juillet 1893, ce qui indique qu'il est resté environ quatre ans dans le service. Le 24 septembre 1897 il a été révoqué pour cause d'ingérence politique. Il n'y a pas eu de dépenses à payer, parce qu'il n'y a pas eu d'enquête et il n'y a rien dans les dossiers officiels qui indique par qui les plaintes ont été portées. Le quatrième cas est celui de T. R. Lowe, sous-percepteur des douanes à Tignish (N.-E.) qui est entré au service des douanes le 14 janvier 1888. Le 13 septembre 1897 il a été révoqué pour ingérence politique active. Il n'y a pas eu de dépenses, parce qu'il n'y a pas eu d'enquête et il n'y a rien dans les dossiers officiels qui montre par qui les accusations ont été portées. Le cinquième cas est celui de M. I. T. Forrest, surveillant douanier à Amherst-Point (N.-E.). Il est entré dans le service des douanes le 23 octobre 1886. Je ne sais pas ce qui a amené nos honorables adversaires à employer un peu de délicatesse dans cette révocation.

Il n'ont pas simplement levé la hache et décapité cet employé, ils ont déclaré qu'il n'était pas nécessaire d'avoir de douanier à cet endroit et alors on s'est privé de ses services le 7 janvier 1898. Le sixième cas est celui de John Moffat, sous-percepteur des douanes à Joggins (N.-E.). Il est entré au service des douanes le 11 mai 1864. Cela indique qu'il a fait partie du service public pendant trente-trois ans et je peux dire vraiment, parce que je connais la famille de cet homme et que j'ai pris des informations dans la région, qu'on ne peut pas trouver dans tout le Canada un meilleur serviteur public; c'est un homme de la plus grande moralité, qui était respecté et honoré de tous et qui jouissait d'une très bonne réputation dans sa localité. Il a été révoqué après trente-trois ans par un décret en conseil pour ingérence politique active.

Il n'y a pas eu de dépenses à payer, parce qu'il n'y a pas eu d'enquête et il n'y a rien dans le dossier pour indiquer qui a porté l'accusation. Le septième cas est celui de James Kerr, sous-percepteur des douanes à Port-Greville (N.-E.), qui est entré dans le service des douanes le 12 septembre 1886, ce qui indique qu'il a fait partie du service pendant environ onze ans. A la date du 10 septembre 1897, il a été révoqué pour ingérence politique active, à la suite d'accusations portées par M. H. J. Logan, député. Il n'y a pas eu de dépenses, parce qu'aucune enquête n'a eu lieu. Le huitième cas est celui de Mark Phinney, surveillant douanier à West-Bay (N.-E.). On a mis longtemps pour le révoquer, parce qu'on a eu beaucoup de difficultés à trouver une raison justificative de sa révocation, mais finalement on lui a tranché la tête. Ainsi, dans Cumberland seulement, après les élections de 1896, on a révoqué huit sous-percepteurs des douanes. On a fait un nettoyage général, à part quelques-uns qui ont été laissés pour les besoins de la stratégie politique. Il n'y a eu ni enquête, ni satisfaction donnée.

Pour quelques cas, la correspondance est pitoyable—ce sont des lettres de quelques-uns de ces employés qui étaient dans le service public depuis des années et qui ont été soudainement privés de ce qu'ils regardaient régulièrement comme un moyen d'existence et sans qu'on leur eût donné aucun soulagement. Il n'y a rien dans les dossiers qui montre que les conservateurs, malgré ce traitement, aient essayé tous les soirs d'empêcher l'adoption des subsides par la Chambre. Je dis en toute sincérité et je suis sûr que nos honorable adversaires, qui ont été partisans d'une administration, diront avec moi qu'il est pénible pour un homme public de faire des révocations. Toutes les révocations dont j'ai été responsable ont été faites par moi avec grand regret et seulement après une forte pression. Je sais que j'ai encouragé plus de mécontentement de mes amis pour des révocations que j'ai refusé de faire que je n'ai encouragé le mécontentement de mes adversaires pour celles que j'ai faites. Des révocations ont été faites par l'administration actuelle, comme elles l'ont été auparavant, et elles continueront tant que l'humanité existe et que les fonctionnaires prendront part à la politique. Pourquoi nos amis n'en prennent-ils pas courageusement leur parti? Ils ont été battus le 21 septembre 1911. Sans aucun doute, les fonctionnaires ont été coupables d'ingérence politique et ils ont été révoqués. Nos